JOHNAL

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements 3 mois 6 mois 1 an CAHORS ville.... LOT et Départements limitrophes..... 3 fr. 5 fr. 9 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Autres départements...... 3 fr. 50 6 fr. 11 fr.

Rédaction & Administration

CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité ANNONCES (la ligne).... RÉCLAMES..... 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE

EN FRANCE

Les élections prochaines et la situation des partis. - La rentrée des Chambres. — Les scandales coloniaux.

L'approche des élections législatives oblige les différents partis à réfléchir sur leurs chances probables de succès. Les journaux modérés ou progressistes essaient de mettre la brouille dans le bloc en montrant aux radicaux qu'ils seront dupes des socialistes en maintes circonscrisptions. Et ils s'appuient pour faire cette démonstration sur plusieurs élections récentes, celles de Toulouse, de Nevers où la majorité a donné raison aux communistes.

Pendant plusieurs semaines, la tactique a été bonne; elle a même paru réussir le jour ou Clémenceau et Ranc, trompés par de faux comptes rendus d'une réunion où Guesde dénoncait Jaurès comme partisan de sa méthode, s'étaient lancés dans la discussion. Mais la sagesse a reparu au camp des leaders radicaux et tous reconnaissent que les socialistes ne sont et ne peuvent être que l'aile gauche des républicains et que, dans ces conditions, il faut être bien léger pour accuser cette aile de trahir la République.

On ignore toujours la date de la rentrée des Chambres. Le premier Conseil de Cabinet doit délibérer sur la question et fixer la date précise. Tout le monde espère que l'on choisira le 17 octobre.

La presse française est occupée des scandales coloniaux, mis en valeur par la mort de de Brazza et la condamnation de deux administrateurs du Congo.

On sait qu'une mission avait été envoyée dans le centre de l'Afrique pour enquêter sur certains procédés de l'administration coloniale. A la tête, se trouvait le fondateur de l'empire français, dans ces régions, l'ancien marin de Brazza. Dans le rapport qu'il a eu le temps de faire avant d'être emporté par la dysenterie, il déclare que l'œuvre de colonisation est néfaste, qu'en massacre et qu'on dépeuple les régions françaises et il accuse nettement le commissaire général actuel du Congo, le commandant Gentil, non seulement de couvrir toutes ces barbaries de son autorité, mais d'en commettre lui-même.

L'avenir nous éclairera sur ce qu'il y a de fondé dans ces accusations, mais il est indiscutable que les coloniaux français ne peuvent s'habituer à considérer les noirs non comme des gens bons à exploiter, mais comme des barbares qu'ils doivent civiliser. Et dès lors les atrocités des Gaud et des Toqué n'apparaissent plus que comme des exagérations de crimes courants.

A L'ÉTRANGER Le traité anglo-japonais. - Fran-

ce et Russie Le traité anglo-japonais a été publié intégralement. Il n'est pas autre que ce que nous avions pressenti : une alliance offensive et défensive des deux Etats et

le maintien du statu quo en Extrême-Orient au profit de l'Angleterre encore plus que du Japon. Indirectement il enlève à la Russie toute possibilité de remettre officieusement la main sur la Chine, ce qui était le terme de l'action du tsar blanc. Désormais, l'intégrité de la Chine est garantie par une force ef-

Cette méthode de publication de tous les actes de la politique extérieure aussi bien que de ceux de la politique intérieure est excellente. C'est vraiment une méthode démocratique et il faut que la France soit restée une nation bien monarchique pour que son Parlement n'exige pas qu'il en soit de même à

l'égard du traité franco-russe par exem-

fective.

Il a rendu visite au Président du Conseil et au Président de la République francaise. Mais il a fait les mêmes politesses à l'Empereur allemand. Et dans une conversation tenue à Paris, ce partisan

Portsmouth est rentré à St-Pétersbourg.

avéré de l'alliance française (à cause surtout des emprunts) a parlé d'un nouvel élément dont il fallait tenir compte dans la politique mondiale : le rapprochement russo-allemand.

Comme la réponse du tzar aux félicitations de M. Loubet lors de la conclusion de la paix a été plutôt sèche, et que l'entrevue de Biesko a donné, dit-on, beaucoup de joie à Nicolas II, on se demande si l'alliance franco-russe tient toujours.

LE FURETEUR.

8 fr.

UN BON EXEMPLE

De la part des nations comme de celle des individus, les actes de sagesse et de haute raison sont assez rares pour qu'on ait plaisir à y applau-

Ainsi en est-il du pacifique accord qui, malgré d'apparentes difficultés que le pessimisme de certains intéressés avait exagérées comme à plaisir, vient d'intervenir entre la Suède et la

Des deux côtés, l'on se montre des plus satisfaits; d'ores et déjà, il est à prévoir le jour où une sincère alliance entre les deux nations scandinaves et peut-être aussi avec le Danemark. remplacera avec avantage l'ancien état de choses, cette sorte d'union contrainte et forcée, née d'un caprice de la diplomatie de feu la Sainte Alliance, mais qui n'était conforme ni au passé historique, ni aux traditions, ni aux intérêts politiques de la Suède et de la Norwège.

Il faut bien qu'il en ait été ainsi, puisque, dès le premier jour et depuis plus d'un siècle, malgré les rares qualités déployées par les princes de la dynastie Bernadotte et reconnues par les Norwégiens eux-mêmes, on n'avait cessé de part et d'autre, de lutter et de protester contre l'état de choses établi en 1815.

De chaque côté, en effet, on avait une persistante tendance à s'imaginer que la nation voisine en qui l'on voyait plutôt uue rivale qu'une sœur, voulait empiéter sur des droits et des prérogatives dont on était fort jaloux. En Norwège surtout, on accusait la Suède d'agir en suzeraine et de méconnaître la stricte égalité que l'on considérait, à Christiania, comme la première et primordiale condition de l'entente.

Ainsi en avait-il été autrefois entre la Hollande et la Belgique, que ces mêmes traités de 1815 avaient réunies sous un même sceptre et qui ne devinrent véritablement amies que le jour où elles furent séparées. Mais, pour aboutir à cette séparation, il fallut une effusion de sang, une intervention armée de la France, qui envoya une armée pour défendre les Belges contre un retour offensif des Hollandais, d'interminables conférences de la diplomatie européenne où l'on put, pour la dernière fois, admirer l'habileté de Talleyrand.

En Scandinavie, combien les choses se sont-elles passées plus promptement et plus pacifiquement. En se séparant on s'est salué peut-être avec quelque froideur, mais sans haine et sachant montrer la correction et la démagogique. dignité nécessaires - on ne pouvait vraiment pas lui demander de témoigner de la satisfaction et de l'enthousiasme pour un acte qui le privait de la moitié de ses Etats — a su s'incliner avec une intelligente résignation devant le fait accompli. Les Norwégiens, tout en se montrant très fermes, très résolus et en votant à l'unanimité, dans un solennel plébiscite, la séparation, se sont appliqués à adoucir un accident de l'histoire sociale; c'est l'amertume des sentiments, sinon des une des formes essentielles de l'huressentiments de leur ancien monarque, en offrant la couronne de Norwège à l'un de ses fils, pour lequel, dratous les hommes également beaux, et tentures en brocard de soie aux tons

M. Witte, le négociateur du traité de # non moins correctement, Oscar II l'a # également forts et également intellirefusée. Enfin, de part et d'autre, on a nommé des plénipotentiaires qui se sont abouchés et qui, après une discussion, qui n'a été ni trop longue, ni trop courte, ont procédé à la façon d'honnêtes n'otaires chargés d'une sous vos apparences de dialecticien possible qu'en cette occasion, à Stockholm comme à Christiania, les théâtres ne reprennent la célèbre pièce de

Tout est bien, en effet, qui finit bien, et ici tout a bien fini, et pour la Suède d'exorciser la chimère monstrueuse et pour la Norwège qui viennent de | de l'égalité absolue. Son chant flatteur s'honorer devant le monde entier par est illusoire et les écueils où elle atce grand acte de sagesse politique, et | tire sont dangereux. Matelots, matepour l'Europe qui doit se réjouir d'a- lots, prenez garde! voir vu disparaître, après la guerre russo-japonaise, enfin et si heureusement terminée, une de ces menaces de trouble et de conflit, qui risquent d'avoir une dangereuse répercussion sur la politique générale.

soit loin d'avoir la même gravité que les incidents que nous venons de rappeler, de voir prendre fin, prochainement, dans d'aussi favorables conditions, la conversation depuis longtemps déjà — faut-il dire depuis trop longtemps — engagée entre Berlin et Paris, au sujet de l'affaire marocaine? On nous assure qu'il n'y a plus guère que des signatures à échanger. Mais ces signatures vaudraient mieux que de plus longues conversations. En toute cette affaire, l'opinion s'est montrée très patiente. Il ne faut pas s'exposer l'énerver, et c'est l'Europe entière qui, à cette heure, dit au prince de Bülow et à M. Rouvier: « Signez, Mes-

Causeries

L'ÉGLISE, LE SOCIALISME, LA PATRIE, etc.

XI

La justice n'est point, mon ami, ce qu'un vain peuple pense.

Ce n'est point l'exigence brutale d'un désir de jouissance dont on ne songe même pas à se demander s'il est légitime ou non; ce n'est pas davantage le cri véhément de l'instinct de vivre qui veut et doit être écouté. « Ote-toi de là que je m'y mette » est une formule sociale d'une simplicité répugnante; c'est hélas! pour beau-

coup, la formule même de la justice. Cette formule que M. de Voguë, l'accepte, puisqu'aussi bien le progrès social consiste moins, selon lui, à alléger le poids de la souffrance humaine qu'à le déplacer et à le faire porter sur d'autres épaules ; mais nous qui sommes moins pessimistes. nous nous refusons à cette sournoise et lâche complicité de la résignation et de l'instinct ; nous ne sommes point de ceux chez qui le souci de la justice n'est qu'une forme du découragement ou de l'envie.

Je ne parle même pas, vous le voyez, de ceux pour qui l'amour du peuple n'est qu'une condition d'éligibilité ni plus ni moins que le domicile légal; notre naïveté ne saurait considérer sans animosité. Le roi Oscar, tout en l'idée de justice comme une formalité

> Il y a, mon ami, une grande vérité que la plupart ignorent et que les savants, parce qu'ils sont en même temps des habiles, refusent d'enseigner: c'est la loi naturelle et inéluctable de l'inégalité.

Ne dites donc point que l'aristocratie est née de l'orgueil : c'est une des filles éternelles de la Nécessité!

Ne vous imaginez point que ce soit maine condition.

Où est la loi, bonnes gens, qui ren-

gents? Et vous, ô Jean-Jacques, âme ingénue, par quelle erreur avez-vous pu prétendre, si telle est vraiment votre pensée, que nous étions tous égaux ? C'est donc que vous n'étiez, liquidation à l'amiable, et aujourd'hui, sévère et de raisonneur subtil, qu'un de part et d'autre, on se proclame si grand rêveur abstrait. Et vous, âmes satisfait qu'il ne nous paraît guère froissées, qui faites vôtre le beau cri douloureux de Michelet : « Oh ! qui me soulagera de la dure inégalité! » je crains fortque vous ne portiez éter-Shakespeare: « All's well which ends | nellement ce faix pesant dont yous souffrez.

Il ne faut point se lasser, mon ami,

Le socialisme ne détruit pas l'inégalité, il la consacre. Il la rend, de haïssable et d'inique qu'elle était, légitime.

Au lieu d'une caste étroite qui ne repose que sur le privilège de l'argent Qui ne souhaiterait, encore qu'elle et de la naissance, il fonde sur le mérite personnel une aristocratie ouverte à tous et toujours renouvelée.

Mais l'inégalité subsiste. Mais le vain fantôme que créent l'égoïsme des uns et l'optimisme puéril des autres, s'évanouit.

Mais la vie morale est sauve et toujours parmi les souffrances sourit l'austère Sacrifice.

Mais je sens, mon ami, tressaillir encore, au cœur de l'humanité, la possibilité d'une vie intérieure.

Connaissance de soi-même, examen de conscience, humilité, résignation ou plutôt acceptation volontaire de l'ordre établi et des supériorités véritables, toutes les vertus chrétiennes qui fleurirent ici, vivront, mais indépendantes de tout dogme, appuyées sur le roc inébranlable de la Nécessité, naturelles enfin et humaines.

Il n'y aura plus de dupes, mais il y aura toujours des héros.

Dieu merci! l'effort de tant de siècles chrétiens ne sera point perdu puisque ces acquisitions seront nécessaires à la Cité future.

Il faudra être, mon ami, très bon chrétien pour être bon socialiste.

Georges DELVIL.

Les troubles en Russie

Congrès des Zemstvos

Le Congrès des Zemstvos et des municipalités, présidé par le prince Chtelepkine, a continué la discussion sur les droits des diverses nationalités de la Russie. Il a été reconnu que les lois fondamentales devaient garantir à toutes les nationalités de l'empire l'autonomie et la liberté de leurs langages propres, excepté dans l'administration centrale, dans l'armée et la marine, où la langue susse sera employée.

Le Congrès s'est également déclaré en faveur de la liberté de réunion et d'association, et la liberté pour les établissements d'enseignement et toutes les institutions pacifiques ayant pour objet la protection et le développement de la langue, de la littérature et de la culture de chaque nationalité. L'emploi des langages locaux sera réglé officiellement par les autorités locales.

Expulsion d'élèves pharmaciens Le préfet de police a expulsé de St-

Pétersbourg les élèves pharmaciens juifs, qui se sont mis recemment en

INFORMATIONS

Le voyage de M. Loubet en Espagne

Les appartements destinés à M. Loubet au Palais royal sont ceux dits « du roi don Francisco » attenants au fameux salon Gazparini. Toutes les pièces sont richement et confortablement meublées. La chambre à coucher contient un lit en bois des îles clairs. Dans la salle de bain en marbre blanc se trouve un tableau célèbre de Velasquez. Les salons sont ornés d'œuvres d'art magnifiques, entre autres plusieurs pendules monumentales en porcelaine incrustées d'émaux. De superbes tapisseries de Flandre décorent l'antichambre.

Le même appartement a été occupé par le roi de Siam, lors de son passage à Madrid; mais il a été totalement transformé en l'honneur du Président de la République fran-

La Reine Ranavalo en France

La reine Ranavalo est arrivée jeudi matin à Paris à 8 h. 30, par le rapide venant de Marseille.

Après quelques minutes de repos au buffet, elle s'est rendue directement à la gare Saint-Lazare pour prendre le train de Saint-Germain-en-Laye, où elle doit villégiaturer.

Arrivée à la gare Saint-Lazare à 9 h. 30, elle a été saluée par M. Leroy, commissaire spécial, qui lui a offert un superbe bouquet de roses au nom de M. Cavard, directeur de la Sûreté générale, en même temps qu'il offrait à la petite princesse Marie-Louise une boîte de bonbons.

Ranavalo, très touchée de cette double attention, a prié M. Leroy de remercier M. Cavard.

Ranavalo, qui avait attendu dans le bureau du commissaire spécial le train qui devait la conduire à Saint-Germain, a quitté Paris à 10 heures

Elle a été accompagnée dans son voyage par M. Lebrais, commissaire

Son arrivée à la gare de St-Ger-

main a passé inaperçue. La reine a monté en landau et gagné les appartements qu'elle avait retenus dans une pension de famille. rue Franklin, en bordure de la fo-

Ses appartements comprennent quatre chambres à coucher et un salon, le tout au premier étage. L'exreine prendra ses repas dans la salle à manger qui lui a été réservée au rez-de-chaussée de la pension.

Après une légère collation, la reine s'est retirée dans sa chambre.

Jusqu'à présent, rien n'a été arrêté quant à la durée du séjour de l'ancienne reine de Madagascar à Saint-Germain. Tout dépendra du temps. Ranavalo a l'intention de regagner l'Algérie aux premiers grands froids.

Le traité anglo-japonais

Le Standard, à l'occasion du traité anglo-japonais, se livre au dénombrement total des forces que les deux pays alliés pourraient mettre éventuellement en ligne. Il constate qu'il ne suffit pas de posséder sur le papier une armée de 4 millions d'hommes, quand il s'agit de concentrer de grandes forces dans une région éloignée comme l'Extrême-Orient. Mais grâce à la domination des mers par les deux alliés, la solution de ce problème leur serait facile, alors que leurs adversaires n'auraient que la voie de terre.

Cela dit, le Standard établit que l'empire britannique dispose approximativement comme forces de terre de 1,132,523 hommes, armée régulière, réserve, volontaires, milices, armée de l'Inde et troupes coloniales compris.

Les forces de l'armée de terre du Japon s'élèvent à 161,000 hommes en temps de paix et à 619,000 sur pied de guerre, chiffre qui a été de beaucoup dépassé dans la guerre russo-Japonaise. Aussi le Standard évalue-t-il les forces de terre du Japon à un million d'hommes; ce qui avec les forces anglaises représenterait, pour les forces totales alliées 2 millions 132,523 hommes.

Quant aux forces navales, le Standard établit que les deux alliés pourraient mettre en ligne :

69 cuirassés: 55 anglais, 14 japo-

50 croiseurs cuirassés: 39 anglais, 11 japonais.

97 croiseurs protégés et avisos : 80 anglais, 17 japonais.

187 destroyers: 165 anglais, 22 ja-

198 torpilleurs: 89 anglais, 109 japonais.

Le texte de l'accord anglo-japonais a été publié mercredi soir pour la première fois dans les journaux. Il est considéré comme un document d'un grand poids et d'une portée considérable. On se montre très réservé à ce sujet dans les milieux officiels, mais il est évident que l'article 4, relatif à la frontière de l'Inde, soulève quelques alarmes, sa rédaction vigoureuse étant considérée comme susceptible de la plus large interprétation.

Un ballon dans la mer

Jeudi, l'aéronaute Rawson a tenté de nouveau, au large de l'île de Wight, des expériences analogues à celles accomplies en Méditerranée par M. de La Vaulx. M. Rawson a fait planer son ballon sur la mer en laissant son guide-rope en remorque; il a marché à une allure de douze milles à l'heure. Cinq fois la haussière a cassé, et la cinquième fois le ballon s'est complètement retourné. Heureusement, M. Rawson a pu être sauvé par le remorqueur.

Petites Nouvelles

Le roi Edouard VII a exprimé au président du London-County-Council le désir de recevoir à Buckingham-Palace le président et les membres du Conseil municipal de Paris durant leur visite à Londres.

— Le départ de la malle congolaise a eu lieu jeudi matin à Anvers, emportant les membres de la commission de délimitation franco-allemande envoyés en Afrique pour règler les incidents qui se sont produits à la frontière, à Missoummissou.

- Le général Stæssel a été frappé d'une attaque d'apoplexie nerveuse du côté gauche.

— Le Conseil municipal d'Amiens

a pris l'initiative d'élever un monument à M. Goblet ; il s'est inscrit pour 1.000 francs. — Le gouverneur général de l'Al-

gérie, vient de décider de donner, à titre d'hommage public, le nom de « Brazza » au centre de Sonéghia, en création, dans la commune mixte de Berrouaghia (département d'Alger). - On signale de nouvelles et terri-

bles secousses de tremblement de terre à Mangone, province de Cosenza (Calabre). Les populations, très alarmées, abandonnent les habitations. - Au cours de l'entretien qu'il a

eu, au quai d'Orsay, avec le patriarche des Maronites, en ce moment à Paris, et qui était venu lui rendre visite, M. Rouvier s'est, paraît-il. prononcé en faveur du protectorat des catholiques en Orient.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Braud dans la Dépêche:

Les prêtres ne poursuivent qu'un but : travailler à la destruction de la République. Pis encore : essayer de replonger dans l'esclavage abêtissant du moyen âge un pays dont ils se disent les citoyens. L'Eglise peut en faire son deuil. Elle pourra créer des agitations malsaines, susciter des embarras au gouvernement laïque, semer d'obstacles la marche ascensionnelle et toujours fatalement plus rapide de la démocratie; disparue sans retour, son antique domination qui asservissait les esprits et les consciences. Le monde marche: si l'Eglise ne veut pas suivre le mouvement, elle disparaîtra : voilà tout.

Revue de la presse locale

Du Quercinois:

Prenons exemple sur l'adversaire. Dans la fédération des gauches, les opinions les plus disparates fusionse rapprochent sous une même discipline. Des modéres d'intention capitulent devant les violents; des partisans de la propriété font la courte échelle aux collectivistes.

CHRONIQUE LOCALE

L'importation des Cailles vivantes demoure interdite

Certains journaux ont annoncé que M. Ruau, ministre de l'agriculture, avait rapporté la décision du 5 octobre 1903 interdisant l'entrée et le transit sur le territoire français des cailles vivantes. Or, il ressort d'une note officielle que le ministre a simplement autorisé pendant la période d'ouverture de la chasse l'importation et le transport en transit des cailles vivantes, auxquels l'état actuel de la législation ne permet pas de s'opposer. Mais l'introduction et même le transit des cailles en temps de clôture de chasse n'en restent pas moins absolument interdits.

CAHORS

BLOC POUR BLOC

" BLOC-SYSTEM

Le Réveil du Lot a trouve une combinaison vraiment ingénieuse pour ne point se rompre le cou dans les aventures électorales qui se préparent. Son numéro du 23 septembre condense dans une formule lapidaire les aspirations un peu simplistes de notre confrère; la voici:

« Bloc sénatorial de 3 et Bloc législatif de 2 ».

Comme on le voit, c'est du bloc envers et contre tout, du « bloc-system »!

Mais, ô candide Réveil, vous faites à la logique, savez-vous, de terribles accrocs. Si on comprend le Bloc des trois sénateurs sortants, unis par une ligne de conduite politique uniforme, par un programme identique, élus au suffrage restreint par les mémes électeurs, comment ferez-vous comprendre le bloc de deux députés de politique différente, de tendances divergentes, élus au suffrage universel par des électeurs différents, dans des arrondissements distincts?

Et comment pouvez-vous, sans rire, vouloir imposer à MM. Pauliac, Costes et Cocula, comme condition de par eux, de cette mixture étrange Rey-Vival?

Quel accouplement, justes cieux! Que peuvent donc les sénateurs, aux yeux de leurs électeurs départementaux, sur la situation fâcheuse que vos deux protégés se sont créée dans leurs circonscriptions?

Qu'ils la déplorent, c'est possible; qu'ils y compatissent, c'est leur droit, mais qu'ils y puissent remédier, c'est impossible. Et ils sont trop avisés pour traiter le marché que vous leur offrez sous la forme à peine déguisée de cette prière bien humble qu'un de nos correspondants figeacois mettait, il y quelques jours, dans la bouche de M. Vival.

Non, il n'y a, il ne peut y avoir qu'un bloc, et c'est le « bloc sénatorial ». Le « bloc législatif » est un non sens. Sur ce terrain, il y a des unités, des individualités qui portent, à Cahors le nom de Rey, à Figeac le nom de Vival, à Gourdon le nom de Lachièze. Chacun de ces trois chérubins verra, dans les limites de son territoire, surgir en face de lui un candidat républicain de gauche ; isolés l'un de l'autre, ils défendront leur siège comme ils pourront - mal assurément - sous l'œil du Bloc des sénateurs qui, de très haut, devra veiller à la stricte sauvegarde des intérêts républicains.

Votre système est illogique, impolitique et impossible; et dans ce système du « bloc » à outrance vous vous trouverez vous-même bloqué, aimable confrère!

Machiavélisme

Le Réveil du 27, nous a procuré une bien douce joie. On a enfin, rue des Tabacs, déchiffré ce qu'on y appelle notre « machiavélisme !!! »

Mieux vaut tard que jamais...

Et, sauf quelques rectifications qui s'imposent, sauf l'appréciation de nos mobiles, le Réveil a vu très clair. Estil satisfait de notre franchise?

Nous avons dit et nous répétons que pour des raisons exclusivement politiques sur lesquelles nous nous sommes ici assez longuement expliqués, nous combattrions M. Rey au Sénat comme à la députation... et nous tiendrons parole.

Le Réveil croit-il que si nous avions obéi à la pensée unique et mesquine d'introduire dans la place une personnalité qui n'a pas l'heur de lui plaire - M. de Monzie pour ne pas le nom-

du parti républicain, croit-il, disonsnous, que nous n'aurions pas au contraire, très machiavéliquement préparé l'entrée de M. Rey au Sénat pour déblayer le terrain législatif.

Cette besogne là, nous ne l'avons pas faite, nous ne la ferons point et les sollicitations de l'entreprendre ne nous ont point manqué!

Nous n'admettrons jamais que pour le plaisir de voir arriver un ami, on porte aux honneurs un adversaire; et si M. Rey, fait au point de vue républicain, l'affaire du Réveil, il ne fait point la nôtre et c'est en adversaire que nous traiterons ici M. Rey.

Que si M. Rey est candidat au Sénat, nous ferons tous nos efforts pour l'y faire échouer, nous réjouissant, en effet, de son échec si significatif et précurseur de son effondrement de

Et sans sourciller, le Réveil proclame que nous travaillons pour le plus grand profit de MM. de Monzie et Talou (car il faut bien sortir du vague et appeler les gens par leur nom).

Nous travaillons simplement à débarrasser la démocratie d'un représentant caméléon; nous sommes convaincus que le parti radical saura, dans quelques mois, trouver un candidat qui groupera autour de lui, contre M. Rey, toutes les forces des républicains de gauche, et dans de telles conditions, nous ne marchanderons pas notre concours à ce candidat.

Et ce dernier pourra d'autant mieux grouper les forces de gauche qu'il aura plus loyalement soutenu le bloc sénatorial et refusé de pactiser avec le député sortant.

Nous sommes tout au moins aussi convaincus que M. Talou n'aura point besoin des conseils de M. Marmiesse pour donner son appoint à l'œuvre très nette et très peu machiavélique qu'est la nôtre et que voici : un peu plus à gauche sans M. Rey, et dans le seul intérêt de la République démocratique et sociale.

Le Réveil est-il satisfait?

Mais pourquoi donc notre confrère | » dit le Réveil (numéro de dimanche n'exhibe-t-il pas, sans plus tarder, son gros personnage de l'Elysée? C'est cependant le secret de Polichinelle qu'on couve, rue des Tabacs, cette mirifique candidature tout en soutenant loyalement tous les blocs sénatoriaux et légistatifs?

Levons donc tous les voiles !!!!!

Raisonnons

La presse républicaine tout entière est, avec le parti radical tout entier, votre précieux concours, l'adoption, d'accord pour défendre, contre toute tentative de désagrégation, le « Bloc sénatorial ».

Sur cette idée aucune divergence du moins apparente.

Nos déclarations ont été très catégoriques dès le début de la campagne. Et la campagne a été, dès le mois de mars dernier, ouverte par l'Union.

L'entrefilet tendancieux de M. Marmiesse demandant « s'il était vrai que M. Talou serait candidat contre M. Costes », décelait l'impatience, que d'attaquer M. Ernest Talou.

Par deux lettres, l'une en réponse à la malveillante insinuation de M. Marmiesse, l'autre que nous avons tout dernièrement publiée, M. Talou a fait justice des ridicules attaques

de l'Union. Que M. Marmiesse retourne donc chez sa portière continuer son roman. Non, ce n'est point au Journal du

Lot que l'on dressera des embûches aux candidatures radicales de MM. Pauliac, Cocula et Costes. Ce point est nettement éclaire.

Serait-ce au Réformateur? Nous ne le croyons pas. Notre confrère envisage la situation politique de notre département avec un calme qu'il ne laissera point troubler par les intrigues et les potins.

Serait-ce au Réceil?

Serait-ce à l'Union? Dans un article dont nous empruntons précisément le titre, ce journal fait un « raisonnement » que nous allons reprendre avec lui.

Qui se tient au courant de la polémique électorale engagée n'est pas éloigné de penser que nos deux confrères, le Réveil et l'Union, poursuivent une marche parallèle.

Après les charges à fond de train de l'Union contre M. Talou dont la résolution de s'opposer à toute manœvre obscure contre le bloc sénatorial est bien affirmée et bien connue, une menace du Réveil aux sénateurs sortants vient, semble-t-il confirmer

cette croyance. L'Union, prenant à partie la lettre si franche et si énergique de notre ami Talou, déclare que le Conseiller général de St-Géry ne saurait en aucune circonstance être candidat au Sénat en même temps que l'honorable M. Costes, et que « s'il souhaite sincère-» ment la réélection de M. Costes, il » n'a qu'une seule attitude à prendre: » voter et faire voter pour lui ». Et le rédacteur de l'article termine aussitôt son «raisonnement» par cette conclusion: « Quels que soient les autres

nent et les hommes les plus opposés | étions inspirés des véritables intérêts | tion, le bon sens public dira : M. Talou | politique, - la réponse simple, claire, | est candidat contre M. Costes. »

Nous pourrions faire valoir des raisons et des précédents de candidatures multiples nécessaires. Tel homme politique, touchant de près à l'Union, pourrait nous fournir lui-même un argument précieux. Mais heureusement une telle discussion n'a, pour le moment, aucune raison d'être insti-

Nous préférons aujourd'hui constater, que tandis que l'Union « raisonne » comme nous le rappelons, le Réveil prenant acte des affirmations des trois Sénateurs au Comice de Castelnau sur la nécessité d'une politique d'Union, de Bloc, qui doit être celle du parti Radical, adresse à MM. Costes, Pauliac et Cocula cet avertissement.... transparent:

« Messieurs les Sénateurs ont com-» pris que la était non seulement leur » devoir, MAIS LEUR SALUT. De leur » attitude en effet, avant les élections » et de la netteté de leurs déclarations » sortiront leur triomphe ou leur dé-

» faite. » Quelle attitude et quelles déclarations plus précises, plus catégoriques attend donc le Réveil pour donner au Bloc Sénatorial son concours, sans la restriction qu'il y met par la phrase que nous reproduisons fidèlement en la soulignant, sans l'arrière-pensée que, très sincèrement, nous craignons qu'il conserve?

Quelle attitude faut-il que MM. Cocula, Pauliac et Costes prennent avant les élections ? Quelles déclarations nouvelles faut-il qu'ils fassent pour que, ayant ainsi accompli tout leur devoir, ils assurent du même

coup leur salut? Nous avons grand peur de comprendre:

» Réveil aux trois sénateurs, pro-» mettez votre concours actif à M. » Vival à Figeac, à M. Rey à Cahors, » aux élections législatives. Du « bloc » législatif » dépendra le « bloc séna-» torial! » Ce bloc sénatorial, « que,

» dernier), nous avons été les premiers » à préconiser », nous le tenons dans » nos mains, et si vous ne vous enga-» gez pas à presser de toute votre » influence de nouveaux élus en

» faveur des députés sortants sur le » parti radical, qui rejette M. Rey » dans l'arrondissement de Cahors et » combat M. Vival à Figeac, votre » bloc sénatorial nous le briserons ».

Le rédacteur de l'Union suit-il bien ce « raisonnement ? » Et admet-il encore que M. Talou puisse être le seul à poser une can-

didature que notre confrère appelle

de discipline » que laisse entrevoir le très important et très grave « propos d'élections » du Réveil. Mais s'il l'approuve, nous aurons le droit, ici, au Journal du Lot, de retourner à nos deux confrères - et avec plus de vérité qu'eux - l'accusation qu'ils portent contre nous, de « tenir en réserve la candidature d'un Messie ».

Le Réveil a beau déclarer qu'«il notre confrère a enfin laissé éclater, » refuse d'obéir aux injonctions même » réitérées de la feuille de la rue des » Capucins. »

Il est obligé « de rechercher ». comme il le dit dans son dernier numéro, « pourquoi le Journal du Lot » est si préoccupé de la candidature » de M. Rey au Sénat ».

Evitons à notre confrère le très grand effort qu'il fait dans son numéro de mercredi.

Non, nous ne cherchons pas du tout « à vous contredire, ô Réveil, » en vous faisant déclarer que, le » cas échéant, vous combattrez ou » M. Costes ou M. Rey que vous êtes » décidé à soutenir » (sic). Mais nous vous demandons si le cas « écherra », si vous souhaitez qu'il se produise, si vous manœuvrez dans ce but?

Notre question est ainsi plus nette et plus précise encore.

Et vous ne devez avoir aucune peine à y répondre catégoriquement si votre désir sincère est, comme le nôtre, le succès du bloc sénatorial, et si la réélection de M. Rey à son siège de député vous paraît la condition inéluctable du progrès du parti radical et de son triomphe complet.

Vous êtes « décidé à soutenir M. Costes et M. Rey? » - C'est bien, n'estce pas, M. Costes au Sénat et M. Rey à la Chambre ?

Ce ne peut être M. Costes et M. Rey tous les deux au Sénat?

Car si telle devait être votre attitude, vous porteriez un coup à la convention, établie à l'inspiration de M. Vival lui-même lors de la première élection de M. Pauliac au troisième siège sénatorial : un sénateur par arrondissement. Et Figeac ou politiques talouphobes. Gourdon, suivant la victime que vous choisiriez ne saurait vous applaudir. Refuserez-vous de répondre à no-

tre question si simple, si claire, si Notre bonne foi nous la dicte.

La vôtre ne vous laissera pas persister dans votre refus de faire au parti radical, - dont nous avons, vous et nous, la prétention et le désir de mer — si, en un mot, nous ne nous | candidats, quelle que soit la situa- | défendre loyalement les intérêts et la

précise qu'il attend et que nous attendons avec lui.

Si, sous un prétexte aisé à trouver, vous continuez « à refuser de nous suivre sur ce terrain » (ce sont vos expressions)... nous comprendrons alors le raisonnement du rédacteur de l'article de l'Union. Son raisonnement ne serait que l'explication dans la manière rude, de votre trop habile campagne.

Cette question vidée, après les élections sénatoriales, - « l'heure » sera alors « la vôtre » aussi sans doute nous examinerons volontiers avec vous si M. Rey « est bien », suivant toujours vos expressions, « le pelé, « le galeux que certains voudraient « sacrifter à leurs ambitions person-« nelles »... si, plus soucieux de leur intérêt personnel que de logique politique, ils n'ont pu en faire un sénateur.

L' « Union Républicaine », M. Marmiesse ET LEUR TALOUPHOBIE

L'Union Républicaine est en proie à une maladie de forme aigüe, très connue et facilement curable, espérons-le, la Talouphobie.

Cette affection n'avait trouvé à se développer jusqu'à ce jour que chez des sujets réactionnaires et cléricaux; elle fit sur eux les plus grands ravages : ils en moururent. C'est pour la première fois qu'on constate l'apparition de ce germe morbide chez un républicain et - ce qui est plus particulier — chez un journal républicain.

Aussi les bruits les plus contradictoires et les plus fantaisistes circulentils sur l'origine de la maladie, sur sa « Promettez, semble ordonner le marche rapide, sur ses manifestations qui indiquent déjà le délire et l'hallucination dont M. Marmiesse donne des marques non équivoques.

Car M. Marmiesse est lui-même frappé par le mal; son état fièvreux s'accentue et, pour un peu, l'intangible, l'incorruptible socialiste ferait brûler le Journal du Lot et Talou dans un même autodafé.

Pauvre M. Marmiesse! lui qui, jusqu'à ce jour, s'était fait gloire de n'avoir aucune animosité, aucune rancune personnelle, de marcher dans la pureté de son rêve socialiste, le voilà désespérément et rageusement accroché aux chausses de Talou, se battant les flancs pour trouver quelque chose à critiquer dans la vie publique du Conseiller général de St-Géry et n'y parvenant pas, ergotant péniblement, travestissant la pensée et les actes de sa victime, la menace et | chatouille dans l' nez. » ironiquement « d'union et de con- l'injure à la bouche.

Il applaudirait peut-être à cet « acte | avant qu'à la campagne que vous voulez mener contre Talou, nous répondions par une campagne vigoureuse contre vous-même, expliqueznous donc, vous pour qui la langue française n'a point de secret, ce que vous entendez par « politicien intri-

Nousappelons « politicien intrigant » nous, tout individu qui vit d'une idée politique et non pour l'idée, tout citoyen-grenouille qui se gonfle pour se donner une importance qui ne lui convient pas et devenir bœuf, qui se prodigue à l'excès, s'occupe de tout et de tous avec une égale incompétence, prétend régenter les hommes et les événements, fait parade de convictions hypocrites qu'il est prêt à accommoder avec ses appétits et ses intérêts personnels, qui, etc..,

Voilà, M. Marmiesse, ce que n'est pas M. Ernest Talou.

Est-ce ainsi que vous comprenez, vous aussi l'intrigue du politicien? que ce politicien soit percepteur ou imprimeur, la profession importe peu!

Si vous êtes d'accord avec nous sur cette définition, nous ne saurions trop vous conseiller de cesser vos attaques si injustes contre Talou, d'autant que votre campagne inexplicable peut être funeste à celui qui vous l'inspire comme à vous-même.

Si vous persistez à créer une division républicaine que nous faisons tout, ici, pour éviter, c'est à vous que nous donnerons provisoirement la réplique, vous la trouverez peut-être verte, mais vous l'aurez bien voulu.

BADINONS!...

On raconte qu'à la suite de conciliabules très secrets, M. Marmiesse aurait promis à M. Rey, pour son élection au Sénat, le concours de sa plume alerte et de son influence indéniable sur certains gros personnages

Nous enregistrons ce bruit sous toutes réserves; c'est de Saint-Denis-Catus qu'il nous arrive, et il est bon qu'il reçoive confirmation.

Armée territoriale

Par décision du 30 septembre 1905, M. Poisson, sous-lieutenant au 131° territorial, est affecté au 346 territorial.

Le Socialiste du Centre de ce jour nous consacre deux articles, très courtois d'ailleurs, auxquels nous répondrons dans un prochain numéro.

Il est affirmé, entre autres choses, que notre confrère socialiste est le porte-parole officiel du Parti Socialiste Cadurcien qui aurait décidé de s'abstenir à un 2º tour de scrutin pour faire échec à M. de Monzie.

M. Marmiesse a déclaré que, bien au contraire, il donnerait, au second tour, son concours au candidat républicain plus favorisé, voire même à M. de Monzie.

Tout cela est peu clair.

M. Marmiesse sera-t-il en révolte contre son parti?

Il nous le dira certainement avec sa franchise ordinaire.

Une explication s'impose.

Goujaterie sacrilège !!!

L'Express du Midi publie l'entrefilet suivant:

M. Chevrel, maire d'Avranches, et blocard, donne à dîner, dimanche prochain, au F.: Bienvenu-Martin, ministre de l'instruction publique et des

Savez-vous quelle salle il a choisie pour le banquet? L'ancienne chapelle des Ursulines qui viennent d'être expulsées.

Et, au fond, Chevrel et Bienvenu-Martin sont dans la vraie tradition répu-

blicaine. Ils ne font qu'imiter les « glorieux »

ancêtres de 1793. Cet entrefilet étonnera, sans nul

doute, les Cadurciens qui le liront, au moins ceux qui auront l'idée de faire un tout petit rapprochement. L'acte de goujaterie reproché au

maire d'Avranches doit également retomber entièrement sur les bons cléricaux de notre ville, pour cette raison bien simple qu'eux-mêmes, à Cahors, ont commis, les premiers, ce que l'Express appelle « goujaterie, sacrilège ».

N'ont-ils pas, en effet, desaffecté la chapelle du couvent des Dames Blanches et n'en ont-ils pas fait une salle de spectacles profanes, très profanes - à preuve le programme de la dernière représentation qui y fut donnée par la jeunesse cléricale de Cahors, où l'on exécuta parmi d'hilarants numéros de choix, une bonne blague de beuglant intitulée « Cà me Il est vrai que les cléricaux cadur-

Tout doux, citoyen Marmiesse, et ciens établiront un distinguo : dans la chapelle des Dames Blanches, on ne réunit que des amis des bonnes sœurs disparues; dans la chapelle des Ursulines d'Avranches, on ne réunira que des blocards, des sectaires.

Et après avoir établi ce distinguo, nos bons cléricaux croiront, à nouveau, avoir fait œuvre pie.

Laissons-leur cette douce illusion et simplement constatons.

L. B.

Syndicat des planteurs de tabac

Les membres du syndicat des planteurs de tabac sont informés que le dimanche 1ºr octobre, à 3 h. du soir, aura lieu une assemblée générale.

Fondation de la Fédération. Mode de l'élection des candidats de l'expertise et à la caisse d'assurance. Tabac d'exportation.

Ordre du jour :

Communications importantes. Admissions d'adhérents.

Bal de la Jeunesse Comme les années précédentes, le

bal de la Jeunesse a obtenu un vif succès, ainsi que nous l'avons constaté dans notre dernier numéro.

En outre, notre jeunesse à su concilier l'utile à l'agréable en organisant sa magnifique fête, car elle a pu faire œuvre de charité.

La fête a produit un bénéfice de 104 francs qui seront distribués aux pau-

La jeunesse cadurcienne a décidé de répartir ce produit de la façon sui-20 francs pour les enfants de l'hos-

20 francs pour la Caisse des Ecoles; Le reste de la somme sera converti en bons de pains que distribuera la

jeunesse elle-même. A cet effet, la jeunesse a tiré au sort le boulanger par qui le pain sera fourni. C'est M. Boyer qui a été dési-

Nous félicitons donc vivement la jeunesse cadurcienne du résultat obtenu dans cette belle fête de charité qui fut présidée avec tant de distinction et de grâce par Mme Dossmann et avec tant d'autorité par MM. Bourdin et Breton, lieutenant-colonel du 7º.

Conference

Mercredi prochain, 4 octobre, à 8 heures 1/2 du soir, dans la salle du théâtre de Cahors, et sous les auspices du Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy, aura lieu une très inté-

Une explication S. V. P. ressante conférence sur les sites et les curiosités du Quercy, par M. J. Fourgous, secrétaire de la Société d'Archéologie du Midi de la France. avec belles projections à la lumière oxydrique, par M. Lassalle, photogra-

phe à Toulouse. Le prix d'entrée est fixé au prix uniforme de 25 centimes. On peut retenir ses places à l'avance chez le concierge du théâtre, moyennant un supplément de 10 centimes.

Elections Consulaires

Le Syndicat des Transports s'est réuni jeudi soir à la Mairie; une vingtaine de Membres s'étaient excusés, retenus par les vendanges, mais donnant plein pouvoir au Président de les compter au nombre des partisans du droit aux Commerçants de choisir leurs Juges.

L'Assemblée a adopté, à l'unanimité, le principe que les Juges seront désignés par les Commerçants et non par le Tribunal.

Il a été décidé qu'il serait formé un Comité définitif de 10 Membres, 5 représentant le Syndicat des Transports et 5 le Cercle du Commerce et de l'In-

Le Comité établira la liste des candidats et les soumettra, par une circulaire, à l'approbation de tous les Electeurs consulaires qui devront, dans un délai de 15 jours, faire connaître les observations qu'ils ont à formuler à leur sujet et même proposer d'autres candidats s'ils le jugent néces-

Le Comité provisoire.

Objet perdu

Il a été perdu, sur la promenade, dans la rue du Lycée ou sur la route de Pradines, une canne jonc, avec pommeau en argent, initiales H. P. à peine visibles.

Prière de la rapporter, rue de la Chartreuse, 6, contre récompense.

Orchestre Symphonique et Orphéon de Cahors

Voici le programme du Concert qui sera donné demain dimanche de 8 h. 3/4 à 10 heures, par l'Orchestre Symphonique et l'Orphéon, sur le kiosque des allées Fénelon.

Nous faisons des vœux pour que le beau temps se mettre de la partie et nous permette d'applaudir nos vaillants chan-

Marche des Méharis, orch. Qui vive! (chœur), orph... Pavane (Cyrano), orch...

Sur le Lac (chœur), orph. Hymne d'Amour, M. Bonnassie Mélancolie (romance), M.

Miremont

A. Vivien

Giroud

Kelsen

Lionnet

Klin

Frecheville.....Le beau Danube bleu (valse chantée), orph. et orch.

BUFFALO BILL A CAHORS

En raison de l'intérêt palpitant qui concentre actuellement l'attention du monde civilisé tout entier sur la guerre entre la Russie et le Japon, le groupe de Cosaques du grand spectacle du Wild West du colonel Cody, constituera, lorsqu'il viendra dans cette ville, un numéro des plus palpitants. Cette race guerrière, jamais au repos, et qui est admirablement représentée par le groupe du Wild West a fourni, en ces dernières années, à l'empire Russe, sous la domination duquel elle se trouve, l'un des éléments les plus importants de ses immenses armées. Elle a rendu des services innombrables aux frontières qui s'étendent du Caucase à la Chine. La liberté et l'indépendance sont leurs qualités principales.

Ils sont classés dans la cavalerie irrégulière, et leur valeur, en tant qu'éclaireurs et combattants d'avantgarde, est indiscutable.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Du 23 au 30 Septembre 1905

Naissance Georges-Henri, rue St-James, 6.

Publications de Mariage Hébrard, Justin, sergent au 7º de ligne, et Chabrières, Jeanne, s. p.

Jarty, Jean-Baptiste, capitaine au 21° régiment d'infanterie coloniale, et Poumier, Marguerite, s. p. Contou, Théodore-Ernest-Louis, pro-

fesseur, et Girardine de Marquenat, Christine-Julie, s. p. Maury, Elie, employé de bureau, et Savignac, Hélène, lingère.

Grat, Eugène, commis des Postes et Télégraphes, et Pagnan, Charlotte-Marguerite, s. p.

Malbec, Jean-Henri, docteur en médecine, et Bergon, Paule-Joséphine.

Mariage Dissés, Jean-Pierre-Louis, et Lalanne, Régina-Valentine, s. p.

Décès Baudel, Marguerite, épouse Contou, 62 ans, s. p. rue de la Chartreuse, 1.

Calvet, Marie-Adrienne, 7 mois à Freyssinet. Tardieu, Jean-Marie, 6 jours, rue des Badernes, 2.

Studler, Victor-Arthur, répétiteur, 41 ans, s. p. rue des Orangers, 3. Andrieu, Claire, célibataire, 76 ans, s. p. rue Labarre, 2.

Calvet, Paul-Blaise, agent d'assurance, 71 ans, rue Nationale, 77.

COMMUNICATIONS

Nous recevons les communications suivantes:

Jeunesse Socialiste

Le Groupe de Jennesse Socialiste a décidé d'offrir un punch aux Conscrits. avant leur départ au corps. La date qui avait été fixée au 30 septembre, est renvoyée au jeudi 5 octobre courant, afin que la salle du café du Midi soit disponible et que tous les jeunes gens conscrits puissent y assister.

Arrondissement de Cahors

Castelnau

Election au Conseil d'arrondissement. - Nous croyons devoir publier à nouveau le décret présidentiel fixant la date de l'élection au Conseil d'arrondissement dans le canton de Castelnau.

Les électeurs du canton de Castelnau (Lot), sont convoqués pour le 15 octobre à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Garrigues, décédé.

Cremps

Subvention. - On annonce que le ministère vient d'accorder une subvention de 8000 francs pour la constrution du clocher de l'église de notre commune. C'est un joli cadeau fait à notre municipalité si cléricale.

Concots

A M. Cric-Crac, Torquemada II

Comme à l'ordinaire, M. Cric-Crac se dérobe. Cette fois, sous prétexte qu'on n'aurait jamais répondu à ses questions. Pourtant il nous semble qu'il en fut autrement. A moins qu'il ne reste encore un point sur lequel on ne lui aurait pas donné complète satisfaction. En effet tous les quatre matins il répète: « Nous savons qui vous êtes; devinez qui je suis.» Il voudrait qu'à la place de Cric-Crac on mit un nom propre. Ce n'est pas précisément commode, comme il le dit. Mais s'il le trouve assez propre, il n'a qu'à l'y mettre lui-même, jamais plus il n'aura meilleure occasion de montrer tout son courage.

Ce serait vraiment dommage que M... Cric-Crac rectifiat son tir. Il donne toujours satisfaction à ses partenaires sans faire de mal à personne, pas même à l'indécrottable, qu'il continue donc, ce tir à volonté s'il n'est pas chiche de ses

munitions. Mais c'est sa définition du mot inquisiteur qui demande une forte retouche, l'eût-il trouvé à la page 444, ligne 213 de son dictionnaire. Sans avoir un Larousse ou un Littré, tout le monde sait que le mot s'appliquait surtout aux juges de l'Inquisition, et que celle-ci fut une monstruosité à la charge d'une catégorie de gens qui, pour leur Dieu, leur religion, commettaient les pires assassinats, les atrocités les plus révoltantes. Le premier inquisiteur fut Torquemada.

Et c'étaient ces gens là qui criaient à la persécution!!.

Prayssac

Terrible accident. - La population de Prayssac a été vivement impressionnée par un terrible accident dont a été victime Roumégas, propriétaire dans la commune. Il était occupé à rentrer jeudi soir avec des bœufs, une petite cuve de vendange montée sur sa charrette; comme les bœufs se poussaient entre eux, il placa sur le timon de la charrette une rondelle de bois avec des aiguillons. Les boufs revenant se pousser furent fortement piqués et devinrent furieux ; Roumégas ne pouvant les maîtriser fut renversé et fut assez malheureux pour tomber sous une roue de la charrette qui lui passa sur le crâne et sur le cou. Les os furent broyés et le sang jaillit à plusieurs mètres de distance. La mort fut instantanée.

Roumégas était un excellent cultivateur, un bon père de famille, un honnête et n'avait que des amis dans la com-

Nous adressons à la malheureuse veuve et à son jeune fils, l'expression de nos douloureuses condoléances.

Arrondissement de Figeac

Figeac

La réponse à une Epître

Ainsi que nous l'avions annoncé, la lettre que nous adressa M. Bousquet-Pontié, ex-candidat libéral vivaliste, ne pouvait rester sans réponse.

Aujourd'hui, en effet, nous recevons les lettres suivantes:

> LETTRE DE M. PEZET Réponse à M. Bousquet

Un article du Journal du Lot, auquel je suis du reste absolument étranger, vient de faire brusquement éclater la colère de M. Marcel Bousquet. On y met, dans cet article, en doute ses convictions républicaines, mais on y affirme en revanche ses opinions cléricales. Depuis, ses jours sont sans gaîté et ses nuits sans sommeil. Clérical! cette épithète obsédante envahit tout son être, à ses yeux peu a peu elle devient une tare; clérical, lui, allons-donc! Voyezdonc son passé et la preuve qu'il n'est pas clérical, c'est que, d'après lui je suis l'élu des réactionnaires.

La signification de l'élection du 13 novembre est cependant assez claire, c'était une sorte de référendum sur la question du sursis. M. Vival venant de remporter une victoire à la Pyrrhus au Conseil Municipal, voulait faire consacrer son triomphe par le suffrage uni-

Cette alliance contre nature surprit d'abord, mais à la réflexion le parti conservateur vit avec M. Bousquet à parti réactionnaire; lorsqu'il se char-

l'Hôtel-de-Ville une porte ouverte pour 1 l'avenir. Avec lui c'était le sursis prolongé, c'était la victoire de la Congré gation. Devant ces considérations politiques, les haines contre le chef de file s'éteignirent. M. Bousquet restait le candidat de la réaction.

Aussi bien l'avait-il été le premier mai 1904, lors de sa candidature éclose à la fin d'une soirée joyeuse. Qui ne se rappelle son nom imprimé sur papier tricolore, affiche la nuit sur les murs ? Il voulait être socialiste, il n'était que ligueur de la Patrie Française.

Le bon sens des braves républicains Figeacois ne fut pas mis en défaut, M. Bousquet battu, réunissait seulement 400 et quelques suffrages.

Ainsi M. Vival proclamant le succès de la liste radicale, s'exprimait sur le compte de son concurrent malheureux : « Malgré la candidature trompeuse

« d'un candidat qui n'a pas craint de se « présenter comme démocrate et so-« cialiste, les électeurs républicains se « sont rendus au scrutin avec une dis-« cipline digne des plus grands élo-« ges ».

Le surlendemain la Dépêche de Toulouse imprimait les mêmes paroles.

La candidature trompeuse était celle de M. Bousquet.

C'est ainsi qu'on jugeait alors ce démoc-soc mauvais teint, qui devait quelques mois plus tard déployer les plus grands efforts pour évoluer vers la République progressiste.

Et maintenant avec ce lourd passé sur ses épaules, M. Bousquet me fait un grief de ce qu'un de mes oncles s'occupe activement de l'installation de l'école libre. En quoi cela doit-il atténuer mes convictions républicaines? Peut-il, depuis que je suis dans la vie politique, me reprocher un acte qui ne soit d'accord avec mon programme. De progressiste il devient jacobin farouche et ombrageux. M. Bousquet, mais il oublie de dire que quelques-uns des siens et des plus proches, comptent parmi les plus généreux souscripteurs de l'école

Glissons sur ce défaut de mémoire, on ne l'en peut incriminer. Malgré la virilité des sentiments qu'il fit afficher le 13 novembre, il n'est coupable que d'une faiblesse; M. Bousquet a signé un article dont il n'est pas l'auteur.

On s'étonne qu'avec la fougue de son age il subisse sans révolte la férule de cet homme, qu'on accuse d'être l'auteur de la pétition des mères de famille, et qui, par son esprit de désorganisation, a

porté le trouble dans la ville de Figeac. S'il en est temps encore, M. Bousquet prenez garde ! on vous réserve un rôle qu'il ne me plaît pas de qualifier. La dance commence on veut vous lancer dans le tourbillon, on dit même que vous voulez payer la musique.

Dr Fernand PEZET.

* * * LETTRE DE M. LOUBET

Mon Cher Directeur. Je ne saprais laisser passer les insi-

nuations contenues à mon endroit dans la lettre de M. Bousquet, ni ses accusations à l'adresse de la Loge. La Loge - qu'il le sache bien - re-

vendique l'honneur de l'avoir toujours combattu.

Dans la Dépêche de Toulouse, Nº du 3 mai 1904, M. Vival qui était alors le Vénérable (il ne l'est plus) flagellait son futur ami de la manière suivante: « Malgré la candidature trompeuse

» (sic) d'un candidat qui n'a pas » craint (sic) de se présenter comme » démocrate et socialiste... » Comme on le voit, cette note était très

aimable. C'était du M. Vival. Mais M. Bousquet-Pontié ne se montrait pas aussi chatouilleux à cette époque : il ne protesta pas.

Au mois de novembre suivant M. Vival passait du côté de M. Bousquet. La Loge, elle, restait avec le parti républicain. Elle laissa son chef opérer seul sa conversion à droite; elle ne le suivit pas, sauf un ou deux membres peut-être, fonctionnaires terrorisés et obligés de voter de force.

Il est une seconde insinuation - procédé qui sent son origine - contre laquelle je tiens à protester.

Les libres-penseurs, nous dit-on, laissent faire leur première communion à leurs filles et garçons.

J'admets que M. Bousquet, tout jeune encore, n'ait pas assez vécu pour faire la différence entre les sentiments qui unissent les libres penseurs, et la mentalités des Révérends-Pères.

Qu'il apprenne donc sans indignation : Que sans doute les libres-penseurs n'assistent ni à la messe ni aux vêpres ; Qu'ils ne communient sous aucune espèce et ne vont point se prosterner au pied des autels, mais qu'ils ont le culte de la Tolérance; qu'ils ne se reconnaissent le droit d'imposer à personne des sentiments anti-religieux, pas même à leur femme, à leurs enfants, ni au reste de leur famille ; qu'à l'inverse des cléricaux, ils cherchent à faire prévaloir leurs principes par la seule persuasion, et que ces principes se résument en ces simples mots : la liberté de conscience.

M. Bousquet pourrait d'ailleurs prier M. Vival - premier auteur de ces critiques à mon endroit - de lui indiquer à Figeac un père de famille qui se soit jamais opposé à la première communion de ses enfants. S'il est celui-là qu'il le

A défaut de M. Vival, il pourrait poser la question à son sympathique ami M. Cavalié. Celui-ci lui répondrait sans doute, qu'en fait de convictions antireligieuses, il a connu dans le temps un jeune étudiant en médecine qui, voulant obtenir les faveurs de quelque professeur clérical, s'affichait le dimanche matin au milieu du Chœur de l'Eglise

voisine. Enfin M. Bousquet ose terminer sa lettre par cette affirmation: « qu'il n'a jamais demandé qu'une chose: Com-

battre avec M. Vival ». Eh bien, sa mémoire est brève! Comment a-t-il pu si vite oublier ses premières manifestations d'antipathies à l'égard de son souverain d'aujourd'hui? Quand il proclamait dès son installation à Figeac, la nécessité d'organiser le

a la Mairie de Figeac d'abord et à la députation ensuite, il ne songeait peutêtre pas qu'il deviendrait son aide de camp d'une heure et que tous deux termineraient leur existence politique, bien que de durée inégale, dans une commune infortune, s'étant démolis l'un l'autre par une trop subite amitié.

Oui, il était bien vrai que vous étiez destiné à faire chuter M. Vival! Mais vous ne pensiez pas que ce dût être de cette manière.

Recevez, etc. J. LOUBET. Vénérable de la Loge de Figeac.

*** LETTRE DE MM. ANTRAYGUES ET VINCENT Figeac, le 26 septembre 1905.

Monsieur le Directeur du

«Journal du Lot» Monsieur Bousquet-Pontié, avoué à Figeac, dans une lettre publiée dans le Réveil du Lot et dans votre journal, accuse le Parti Socialiste Figeacois d'avoir soutenu sa candidature au Conseil municipal en Mai 1904.

Au nom du Comité socialiste de notre ville, et pour rétablir la vérité, permettez-nous cette courte réponse :

A cette époque, M. Vival qui combattait M. Bousquet-Pontié, disait dans la Dépêche, que cette candidature était réactionnaire et qu'elle était trompeuse parce qu'elle prenait l'étiquette so-

Il est donc possible qu'ainsi présentée, cette candidature ait pu tromper, en effet, quelques-uns des nôtres. Il est possible aussi que d'autres se soient servis de M. Bousquet, comme on se sert d'un baton qu'on trouve sous la main pour se défendre d'un bouledogue ou d'un ennemi dangereux.

Mais ce qui est vrai, et que M. Bousquet ne pourra démentir, c'est qu'il n'était pas candidat socialiste, puisqu'il n'adhérait pas au Parti. C'est qu'il n'était pas le candidat du Groupe Socialiste de Figeac. C'est que notre Groupe se désintéressant de sa candidature, n'a pas eu à se prononcer ni pour ni contre et qu'il ne s'est pas réuni à cet effet. Et que si sa candidature avait été examinée par notre Groupe, il n'est pas douteux qu'il eût été reconnu comme un parfait clérical et un réactionnaire, et, à ce titre, combattu énergiquement par nous, comme il l'a été le 13 Novembre dernier.

Et maintenant, si les socialistes ont surveillé les urnes, c'est qu'ils ont décidé de le faire à toutes les élections, s'étant aperçus que la liberté de vote des électeurs n'était pas toujours respectée. Voilà la réponse nette et précise que

nous avons à faire à M. Bousquet. Veuillez agréer, M. le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

M. ANTRAYGUES, A. VINCENT. Secrétaire Trésorier Du Comité Socialiste de Figeac

Ce n'est pas sans étonnement qu'on a pu lire les prétentions affichées dans sa lettre de mardi par M. Marcel Bousquet-Pontié, candidat plusieurs fois malheureux au conseil municipal

M. Bousquet ne veut pas que son nom « reste imprimé au fer rouge sur » le front de M. Vival, son patron, » et proteste avec véhémence contre un pareil stigmate.

Mais nous croyons que c'est surtout son mentorqui est géné par ce souvenir cuisant; il voudrait bien se laver de cette tâche aussi indélébile que celle de Lady Macbeth. (Encore une image que M. Bousquet ne nous pardonnera pas!) Dans tous les cas, la lettre du 21 septembre est certainement leur commun plaidoyer. Et quel plaidoyer étrange!

La démonstration porte sur deux

1º - M. Bousquet aurait été soutenu aux élections du le mai par les républicains socialistes et les membres de la Loge.

2º - Aux élections du 13 novembre au contraire, le même M. Bousquet aurait était combattu par les mêmes républicains socialistes et les mêmes membres de la Loge, auxquels se seraient joints les réactionnaires.

Voilà certes qui est habile et bien trouvé!

Mais où étaient donc les voix réactionnaires la première fois ? Il se garde bien de le dire, et c'est là en effet le point faible de son étrange sys-

Où s'étaient donc, dans cette thèse, portées les voix réactionnaires le 1er mai? sont-elles allées à M. Bousquet ou aux 23 membres de la liste répu-

blicaine? Comme il ne répondra certainement pas, nous allons le faire à sa place. Au premier mai, de même qu'au 13 novembre, les voix réactionnaires se

sont portées: Sur le candidat du cercle réactionnaire, sur le candidat bien pensant qui n'a cessé de professer les saintes doctrines; Sur l'ancien membre du cercle de

la jeunesse catholique, sur le jeune homme qui, en 1896, se permettait de huer l'honorable M. Bourgeois; Sur celui qui, aux élections de 1898

était de la suite du préfet Rousset et manifestait en faveur du ministère Sur M. Bousquet-Pontié, en un mot.

D'ailleurs faudra-t-il lui apprendre qu'au 1er mai il était considéré comme réactionnaire par M. Vival lui-même. C'était bien à cette époque que ce dernier disait : « Le petit Bousquet n'est

qu'un clérical » (sic). A cette même époque et dans la nuit qui preceda les élections générales, veillait avec l'ordre de prévenir le Maître dès qu'une affiche Bousquet-Pontié apparaîtrait sur les murs de

sa bonne ville..., de sa forteresse. Cinq mois après il est vrai, la forteresse cessait d'être aux mains de M. Vival; mais ce n'était pas M. Bousquet qui l'avait prise.

Les deux hommes, le Grand et le Petit, enlacés en une mutuelle étreinte, se lamentaient sur le seuil de la porte où ils sont encore. Que leur veste leur soit légère, à eux qui l'auront retournée tant de fois!

LA RÉDACTION.

Cours secondaires de jeunes filles. - Voici la lettre reçue par notre sympathique Maire, M. Pezet, au sujet des cours secondaires de jeunes filles qui fonctionneront des les premiers jours d'octobredans la maison Boisse:

« Monsieur le Maire,

» J'ai l'honneur de vous adresser copie d'une dépêche de M. le Ministre à M. le Recteur en date du 23 septembre courant

» Après avoir pris connaissance de votre rapport du 7 septembre courant et de la delibération du Conseil municipal de Figeac en date du 2 du même mois. l'autorise la création dans cette ville de cours secondaires de jeunes filles à dater du ler octobre prochain. Le nouvel établissement sera installé dans un immeuble dit « Turq-Bonnefons », situé boulevard Labernade, qui sera aménagé

et meublé au compte exclusif de la Ville. » Le personnel comprendra: 1º Une directrice au traitement de 2.500 fr.; une chargée de cours, 1.800 fr.; une institutrice primaire, 1.600 fr.; une maîtresse surveillante chargée de l'enseignement du dessin, 1.400 fr.; total des dépenses du personnel, 7 300 fr. Les dépenses du materiel auxquelles est acquis le concours de l'Etat sont prévues ainsi qu'il suit : chauffage et éclairage, 200 fr. ; frais de bureau, 100 fr.; frais de cours de sciences, 100 fr.; distribution des prix, 200 fr.; gages du concierge et de la femme de service, 150 fr.

» Conformément à votre avis et en raison des socrifices considérables que la Ville de Figeac s'est imposés pour ses établissements d'enseignement, j'ai dé-cidé de prendre à la charge de l'Etat la moitié du prix, soit 650 fr.; de location de l'immeuble où seront installés les cours. Total des dépenses du matériel, 1.400 fr. Les dépenses totales à inscrire au budget ressortent donc à 7.300 fr.,

plus 1.400 fr., soit 8.700 fr. » C'est en se basant sur ce chiffre que sera calculée la subvention de l'Etat. qui ne pourra être supérieure à la moitié du déficit d'exploitation, c'est-à-dire à l'excédent des dépenses sur le produit de la retribution collégiale, dont les tarifs seront fixés comme suit : classes primaires, 50 fr.; classes secondaires, 80 fr.; supplément pour surveillance, 20 fr. il sera procédé incessamment à la nomination de la directrice, qui aura à me faire parvenir dès la première quinzaine de novembre approuvé par la municipalité. le budget des cours pour l'année scolaire

Bretenoux

Nous recevons la lettre recommandée suivante:

Monsieur le Directeur du «Journal du Lot»

Dans votre numéro du 27 courant, et dans la première colonne de la troisième page: Chronique de l'arrondissement de Figeac, Bretenoux, résultat des élections municipales du 24 septembre, il est dit : Demontmaur, 119 voix, au lieu de : DE Montmaur, 199 voix.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien rectifier cette erreur dans votre plus prochain numéro et de recevoir mes saluta-

> P. DE MONTMAUR. Bretenoux, le 28 septembre 1904.

Nos lecteurs ont certainement constaté, à sa lecture, l'originalité de cette lettre et le puffisme qui s'en dégage.

Que la rectification ait été demandée pour indiquer le nombre exact de voix obtenues par M. DE Montmaur, nous n'y voyons aucun inconvénient, d'autant que cette rectification se faisait d'ellemême puisque le chiffre 119 se trouvait compris entre les chiffres 201 et 200 ce qui indiquait bien une erreur typographique.

Il ne nous en coûte nullement de la rectifier, et nous déclarons mème que si nous nous en étions aperçus, nous aurions fait de nous-mêmes cette rectifi-

Mais, au fait, la lettre, recommandée s. v. p., que nous a adressée M. DE Montmaur n'était pas tant pour rectifier une erreur de chiffres que pour rectifier un état civil que nous avions démocratisé!

M. DE Montmaur est noble; il a une particule; il veut qu'on la respecte et il est à ce point féru d'antirépublicanisme qu'il ne veut pas, lui féal, distingué chevalier, avoir un point de contact avec la roture.

Eh bien, il a raison, après tout, M. DE Montmaur, s'il pense ainsi, par sa protestation, se détacher de la bande des croquants qui lundi a sali Bretenoux par des scènes répugnantes de sauvagerie cléricale indignes d'honnêtes gens.

LOUIS BONNET.

Bretenoux en révolution. - Dimanche ont eu lieu à Bretenoux les élections municipales; la réaction a triomphé, les républicains s'étant abstenus et leur ayant laissé le champ libre; le Comité républicain-socialiste a été admirable de discipline. Le soir, après le résul-

geait, lui Bousquet, d'atteindre M. Vival la police - la police de M. Vival - muit devant les maisons des républicains peigneurs actuels, vos amis, leurs atde la ville. Les cloches avaient sonné le glas funèbre, annonçant sans doute la triste cérémonie du lendemain.

Lundi la manifestation a recommencé d'une manière intolérable; des femmes et des enfants hurlant des insultes suivaient la musique et des actes dignes de sauvages de l'Afrique centrale ont été

Un mannequin (simulant l'honorable M. Boyer, maire de Bretenoux depuis 22 ans, qui n'a rendu que des services à tous pendant l'exercice de ses fonctions, Conseiller général, aimé et estimé de tous ses collègues) avait été placé sur une brouette ; devant le café Danroc, ce mannequin reçut une dégelée de triques et de coups de bâtons.

Puis, de la, la bande est allée sous les fenêtres du cure.

Un tribunal a été formé pour juger le coupable qui a éte condamné a mort. Après ce jugement, ces énergumènes ont posé la tête du mannequin (qui était une vessie remplie de sang) sur un billot, alors un de ces individus a pris une hache et a coupé la tête! le flot de sang s'est répandu; le corps a ensuite été brûlé. Le curé, en ricanant à sa croisée, entouré de quelques prêtres, assistait a cette ignoble parodie!

Les individus se sont ensuite transportés devant la pharmacie Masfrand avec un tas de vieilles casseroles; un individu déguisé en croque-mort les a mises à l'adjudication; cris, insultes, hurlements, rien n'a manqué!

Le curé, entouré de trois de ses confrères suivait des yeux! et un peu plus tard promenant dans la rue, il agitait sa

canne comme un hercule..... Ces intéressants amusements se sont passés sous l'œil bienveillant de presque toute la nouvelle municipalité (sauf trois

La population honnête de Bretenoux était en fête!.... Mais ce n'est pas encore fini, disent-ils!

Ces bons clérico-réactionnaires disent bien haut que maintenant qu'ils sont maîtres ils ont tous les droits et que personne ne peut rien contre eux. Jamais aucune manifestation républi-

Aynac

dales.

caine n'a pu être comparée à ces scan-

M. le comte de Toulouse-Lautrec nous adresse la lettre suivante dont il nous demande l'insertion conformément à la

Je prévoyais bien, M. Léon Cadiergues, que notre discussion s'envenimerait, mais je vous fais remarquer que c'est de votre côté seulement qu'elle s'est envenimée; voilà que vous m'accusez de cynisme, de petitesse d'esprit, d'orgueil etc. D'après moi, c'est un signe certain que vous n'avez plus d'arguments et que vous en êtes furieux; comme d'autre part vous paraissez naturellement insolent, vous en arrivez vite aux invectives. Cela n'a aucune importance pour moi, car je suis si peu « piqué au vif » que j'en ris et que je vous avertis charitablement qu'il n'y a qu'une chose qui pourrait me facher venant de vous, ce serait..... vos éloges; or je ne crois pas avoir rien à craindre de ce genre.

Maintenant passons ou plutôt revede Prat-Marty; je vais tacher d'écrire clairement pour mettre mes phrases « embarrassées » à portée de vôtre grand esprit et je ferai mon possible pour qu'elles ne soient plus « incohérentes ». A force de lire du Léon Cadiergues, j'arriverai peut-être à former mon style? Nous avions donc des fonds disponibles pour faire arranger les chemins, comme cela se fait toujours quand la commune est bien administrée et nous en avons profité pour faire réparer le pont de Prat-Marty, parce qu'il est public, c'est-à-dire que tout le monde à le droit d'y passer et bien qu'il ne soit ni porté au cadastre, ni classé. Avez-vous compris?... est-ce assez clair pour vous cette phrase embarrassée? si vous ne comprenez pas, ma foi i'y renonce! Un chemin classe est entretenu par le service des Ponts et Chaussées, un chemin rural public est entretenu par la commune seule. Voilà pourquoi nous avons eu pleinement

raison de réparer le pont de Prat-Marty. Je répète également que Laborie le meunier ne m'a jamais adressé la réclamation dont vous parliez et qu'il ne l'a pas davantage adressée à aucun membre du Conseil municipal; c'est Laborie luimême et tous mes collègues qui l'affirment et leurs affirmations valent bien la

vôtre, il me semble? Quant à vous, M. Etienne Galy, je constate avec plaisir que vous êtes plus modéré que votre ami et je rends hommage à cette qualité. Mais votre article du 24 septembre ne tient tout de même pas debout! D'après « mes doctrines » dites-vous, un homme pauvre est un homme méprisable? où, quand et comment ai-je dit cette énorme sottise?.... où, quand et comment ai-je montré que je le pensais? Le moindre roturier peut être aussi honnête que moi, dites-vous? mais je n'en doute pas; qui a jamais dit le contraire?.... Il y a dans tous les rangs de la société des honnêtes gens et des canailles, aussi bien chez les nobles que chez les ouvriers et les paysans.

Si vous voulez connaître ma « doctrine » sur ce point, la voici : je trouve qu'un homme pauvre et qui gagne honnêtement sa vie est profondement estimable et qu'un homme à qui sa position donne une certaine influence (qu'il soit d'ailleurs noble ou roturier) doit s'en servir pour faire autour de lui le plus de bien qu'il peut ; mais je trouve méprisable celui qui (noble ou roturier) cherche à tromper le peuple par ambition, vengeance ou toute autre raison plus ou moins inavouable. Ça ne prend plus beaucoup voyez-vous les histoires des « Seigneurs » ; ce qui prend beaucoup plus, c'est ce que tout le monde a sous les yeux : les injustices de nos

tentats a la liberté, les scandales publics que nous apprenons à chaque instant; ce qui prend également mieux dans un milieu plus restreint, c'est la difference entre votre attitude et celle de vos adversaires d'Aynac. Vous me disiez dimanche dernier que vous attaquiez non les personnes, mais les idées? Dans ce cas, vous êtes a peu près le seul de votre parti, car à la suite de vos banquets « démocratiques », il me semble bien avoir entendu des cris et des insuites contre les personnes? A bas les Seigneurs ou à bas le Château en passant devant chez moi, à bas la Cami-

Voir en quatrième page la suite de notre chronique locale.

AVIS

M. FARGE, fabricant d'articles de voyage, 6, Avenue de la Gare à Cahors, a l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de toutes les réparations concernant tous les articles de voyage.

TOURCOING 1906 Exposition des Industries Textiles

HOTS CONCOURS
PARIS 1900
64 PRIX, St-Louis 1904

Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS 11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

TAPISSIER

Vente et pose de papiers-peints. -Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. - Confection de rideaux.

TRAVAIL SOIGNÉ

PRIX MODERÉS

Les Circonstances de la Vie sont quelquefois bien étranges : c'est ainsi qu'un jour, il y a de cela nombre d'années déjà, un enfant vint trouver à son bureau un industriel d'une lointaine ville norvégienne, lui demandants'il lui plairait de voir la plus grossemorue qui ait jamais été pêchée dans les eaux du pays, morue qui pesait 78 kilos. Cette superbe pièce fut hissée sur le dos du pêcheur qui l'avait capturée, puis fut photographiée ainsi; c'est de cette photo qu'on eut l'idée géniale de faire la marque de fabrique de l'Emulsion Scott, souverain remède. L'Emulsion Scottest, en effet, infinimentsupérieure aux autres, parce qu'elle est toujours composée de l'huile médicinale de foie de morue la plus pure et préparée, dans des appareils spéciaux, selon le véritable, l'unique procédé Scott qui, seul, peut donner une émulsion de premier ordre absolument digestible et. conséquemment, nourrissante, curative. Au contraire, les autres émulsions, celles vendues en litres à prix réduits, sont faites (la chose est facile à comprendre) d'ingrédients qui, pour fournir un produit bon marché, sont eux-mêmes achetés à bon marché et, naturellement, de la plus mauvaise qualité ; il s'ensuit que ces préparations inférieures sont entièrement inefficaces et, souvent même, au lieu de guérir, se montrent fort nuisibles à la santé. La lettre que voici, à nous adresséepar M. le Docteur Foucaud, le prouve bien:

Nantes (Loire-Inférieure) 6 mars 1905.

Messieurs. C'est en toute connaissance de cause que je puis parler de l'Emulsion Scott, l'ayant expérimentée personnellement. Souffrant depuis quelque personnellement. Souffrant depuis quelque temps d'une toux persistante, suite d'influenza, je n'ai obtenu de soulagement dans mon état que par l'Empleion. Soute qui more de des des la contraction de la contract par l'Emulsion Scott qui me rend également force et appétit, alors que toutes les préparations similaires étaient restées sans résultats.

Votre excellent médicament est, aussi, particulièrement efficace dans la médecine des enfants qui le supportent admirablement.

fants, qui le supportent admirablement. Dr RENÉ FOUCAUD,

15, Quai Richebourg. Profitez donc de l'expérience personnelle de M. le Docteur Foucaud et du conseil que vous donne implicitement sa lettre: Prenez l'Emulsion Scott, et pas d'autres! C'est ainsi seulement que vous obtiendrez de bons et durables résultats; car, pour rendre à l'organisme épuisé force et santé, l'Emulsion Scott est et sera toujours le remède-aliment par excellence, le remède le plus prompt, le plus radical. Exigez donc l'Emulsion Scott, qui jamais ne se vend en litres, mais toujours en flaconsportant bien apparemment sur leur enveloppe notre marque de fabrique : le Pêcheur qui tient sur son épaule une grosse morue.

Prix unique en toutes Pharmacies: 4fr. 50 le flacon entier, 2 fr. 50 le demi.

Pour recevoir franco un échantillon, écrire en mentionnant ce journal et adressant

Ofr. 50 de timbres à L'ÉMULSION SCOTT (Delouche et C1) 356, rue Saint-Honoré, Paris.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de nos fenilletons

OTERIE osseux ou gangliennaires de St-Pol-s-Wer — Le billet : UN franc tat du scrutin, une foule s'est promenée musique en tête, sifflant, chantant, criant et faisant un vacarme infernal toute la et faisant un vacarme infernal toute la un gros lot de 250.000 FR.

EST LA SEULE qui a l'Ecrire à M. COSTE-PIZOT, Dirr gén' de l' "Express" agé un gros lot de 250.000 FR.

15 FÉVRIER 1906 | Coste par 8 bil.

toujours à bas quelqu'un ou quelque chose. Chez vous, on ne rit pas, on ne s'amuse pas; on insulte et en vocifère! je n'ai entendu acclamer l'année derrière que Robespierre!... Chez nous au contraire, quand nous avons quelque raison de nous réjouir (comme dimanche dernier, par exemple) on crie: Vive la liberté; mais on n'insulte personne; chacun sa manière, mais je crois que la nôtre n'est pas la plus mauvaise. Dans tous les cas, cela prouve bien que nous n'avons pas le monopole de l'insolence, que vous cherchez à nous attribuer si généreusement.

En terminant, laissez-moi vous faire observer que je n'avais pas si tort en disant que nos élections de 1904 avaient été injustement annulées ; j'en vois la preuve dans le résultat de cette année-ci et dans les deux élections au Conseil d'Arrondissement de l'année dernière ; et vous, qu'en pensez-vous ?.. Avonsnous employé la corruption, la menace, l'intimidation, la pression? Si vous le croyez, dites-le; je tâcherai de n'être pas trop « embarrassé » pour vous ré-

Cte DE TOULOUSE LAUTREC.

Cajarc

Yvonne de Piquefort « Condot-tière. — Tout-à-coup un bruit inex-plicable interrompit le silence de la

Cabotin éveillé en sursaut glissa dans la Fontaine et s'enliza dans la vase. Piquefort transi de frayeur avait déjà disparu dans le vide glacial. Depuis, ni l'un ni l'autre n'ont reparu. Pauvres rèveurs agités! Les choses difficiles n'ont pas daigné favoriser vos desseins impatients.

Vous vouliez anéantir une demi-douzaine de citoyens; mais des événe-ments sur lesquels il faut souvent compter semblent avoir voulu vous montrer qu'il ne faut jamais se repaître de chi-

Vos amis pleurent votre silence impénétrable, il faudrait, pourtant, qu'ils sachent que votre absence d'esprit est le signe appréciatif de votre imagination vaine et la preuve certaine de leur

Dites leur que lorsque vous reparaîtrez vous aurez la prudence de vous taire. Dites surtout à cette suite appointée que les grands hommes ne sont pas toujours ce qu'on pense.

Et sans faire le moindre effort pour atteindre à quelques hautes clartés, ils s'apercevront qu'ils ont employé le plus net de leur labeur à propager l'imposture épaississant la nuit autour des infortunés qu'ils avaient désigné pour les sacrifices politiques.

Ces sentiments ont pu se manifester dans un journal tiré à de nombreux exemplaires et les auteurs venir déambuler dans le lieu sans que l'Indigna-

nade en passant devant le presbytère! I tion Publique crache à la face de ces I intrépides tout le mal qu'ils ont semé « Si cette gent morne tapie dans la voie des vains espoirs, peut ouir encore les accents de la vie, nos chants et nos paroles apprendront à sa colère inassouvie que malgré tout l'humanité prospère, aime et grandit.

Lucien DELPAS.

Anglars-Nozac

Examens et concours. - L'année scolaire 1904-1905 a été particulièrement favorable aux élèves et anciens élèves de nos écoles primaires publiques. Aussi enregistrons-nous avec le plus grand plaisir les succès suivants:

Certificat d'études primaires : Bouygues Estèle; Jouve Albertine; Lacar-rière Angèle; Cazello Firmin; Courounet Hubert; David Louis; Lagarrigue

Brevet élémentaire : Pradal Pierre. Certificat d'études primaires supérieu-

res: Courounet Charles. Ecole normale: Tronche Mathilde Courounet Charles (liste principale) Pradal Pierre (liste supplémentaire).

Brevet supérieur : Courounet Alice. Baccalauréat (mathématiques élémentaires): Soulacroup Robert.

Nos félicitations les plus sincères à tous ces lauréats, à leurs maîtres et à leurs familles.

A la veille de la rentrée des classes, nous souhaitons bon courage à tous nos jeunes écoliers qui, certainement, marcheront sur les traces de leurs aînes.

Arrondissement de Gourdon

Vayrac

Soirée de Bienfaisance. - Ainsi que nous l'avons annoncé, la soirée théâtrale organisée par les jeunes gens de la localité, au bénéfice des pauvres a pleinement réussi. — Cinq cents personnes environ se pressaient sous la halle transformée en salle de spectacle. Nos jeunes acteurs ont tous très bien rempli leurs rôles. Après avoir recueilli des applaudissements frénétiques, il nous sera bien permis de les remercier et de les féliciter pour avoir mené à bonne fin l'œuvre philanthropique qu'ils avaient entre-

A signaler un petit incident survenu vers les 3 heures du soir entre MM. le Maire, Soulhié conseiller municipal et fabricien et le vicaire, au sujet des chaises de l'église que ce dernier avait, paraît-il, promis de prêter pour la repré-

sentation du soir. Pour donner un aperçu de la vivacité de cette altercation, il nous suffira de dire qu'à un moment donné M. le Maire désignant le jeune abbé, dit aux jeunes gens : « Voilà ! jeunesse de Vayrac, un Les espérances, roman, Mathilde Alanic.

échantillon de l'esprit clérical : vous vous rappellerez de l'attitude de ces

Messieurs à votre égard. » M. de Lapierre, Maire, qui a été comme l'on dit élevé sur les genoux de l'Eglise, nous permettra bien de lui dire que nous sommes très surpris qu'il se soit aperçu si tard de la mauvaise qualité de cet esprit là qui sûrement ne lui pardonnera pas son appréciation.

Saint-Chamarand

Fête locale. — Cette année, rien n'avait été négligé pour donner à la fête son éclat accoutumé: guirlandes, couronnes, drapeaux multicolores, disposés avec art par la main habile des organisateurs, décoraient nos places et nos rues. Malgre la pluie, le programme fut rempli avec succès grâce au concours enthousiaste de tous les jeunes gens. Le nombreux public venu des communes environnantes emporta un bon souvenir de la fête de nuit et du brillant feu d'artifice fourni par la maison Lacroix, de Toulouse.

Jusqu'à une heure très matinale, danseurs et danseuses tourbillonnèrent avec entrain et on entendit, toute la nuit, de nombreuses et bruyantes se-

A messieurs les commissaires de la fête, nos félicitations.

Concours agricole. - Parmi les lauréats du concours agricole de Gourdon, nous sommes heureux de trouver M. Auricoste, notre compatriote. Le jury lui a décerné une médaille de vermeil pour sa brillante étude sur l'enseignement agricole.

Nos félicitations les plus sincères.

Bibliographie

LES ANNALES

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES DIRECTEUR : Adolphe BRISSON SOMMAIRE DU 1er OCTOBRE 1905

Texte: Notes de la Semaine: Autour du million, Le Bonhomme Chrysale. -Etudes et croquis : Hyppolyte Taine : L'écrivain, Jules Lemaître ; l'homme ; La maison de Vouziers, Maurice Barrès. -Conte pour les vendanges : La grive des vignes, Georges d'Esparbès. — Echos de Paris, Sergines. - Le livre du jour : Le Retour à la terre, Jules Méline; Schumann, L. Schneider, M. Mareschal. - Poésies, Fernand Gregh; Jules Breton; Henri Second. - Pages oubliées : Sensations d'enfance ; les habitudes : Une fantasia arabe, Eugène Fromentin ; l'enfance ; les pénates, Hippolyte Taine. - Revue des livres : L'œuvre littéraire d'Eugène Fromentin, René Bazin. - Pages étrangères : Albert Edelfelt, XXX, - Mouvement scientifique, Eugène Landouzy; Henri de Parville. -

Gravures: Beaux-Arts: « En mer », par Albert Edelfelt. Chasse au lyon, par Eugène Fromentin. - A travers l'actualité: Mme Galli-Marié; Monuments d'Hippolyte Taine et de Fromentin ; Mgr. Elias Hoyek; M. Godefroy Cavaignac.

Musique: « Mon cœur se taît », poésie de Henri Heine ; musique de Robert

Supplément La « Femme » : Causerie sur la coupe; nos enfants; propos du docteur; propos d'étiquette; recestes de cuisine, de la ménagère et de beauté; grand concours de travaux de dames.

Abonnements: FRANCE, ALGÉRIE ET TUNISIE : 10 fr. man an.

Union Postale: 12 france 50 par an. Envoi gratis d'un numéro spécimen sur demande affranchie adressée 15, rue Saint-Georges, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. -Sommaire de la 1713e livraison (30 Septembre 1905).

Le secret du gouffre, par Pierre Maël. -Les sabotiers, par Ch. Géniaux. - Les épaves de l'invincible Armada, par Pierre de Mériel. - Le trust du soleil, par Danielle D'Arthez. — Les hommes célèbres et les enfants, par L. Lamarche.

Abonnements France: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale: Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes. Hachette et Cie, boulevard St-Germain,

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

Bulletin Financier

Les débuts de la séance d'aujourd'hui ont été plutôt fermes, mais les allures du marché n'ont pas tardé à se modifier défavorablement à la suite des ventes opérées en vue de la réponse des primes qui a eu lieu aujourd'hui et qui, se continuant après, fait que l'on clôture avec lourdeur.

Notre 3 0/0 revient à 99,60. Les établissements se présentent sans changements appréciables sauf le Crédit Lyonnais qui gagne 12 fr. à 1165; mais la Banque de Paris demeure à 1512; le Comptoir National d'Escompte à 650 ; le Crédit Foncier à 727; la Société Générale se

maintient très fermement à 647. Nos chemins français plus calmes cotent à peu de chose près les cours précédents. Quelques transactions s'effectuent sur l'Est à 1991; sur le Lyon à 1427; sur le Nord à 1848 et sur l'Orleans qui reprend à 1512. Le Suez réactionne légèrement à 4.515 et je Rio suivant cet exemple reperd 13 fr

Les fonds étrangers sont également moins

fermes; l'Extérieur qui finissait hier à 94,28 passe à 93,95; l'Italien fait, 105,15; le Portugais cote 70,15; le 3 0/0 Russe 1891 est à 81,20; le 3 0/0 1900, 78,80, le 4 0/0 Consolidé à 94,55. Le Ture se tient à 90,95; la Banque

Ottomane à 609. Sur le marché en Banque, la Saint-Raphaël-Quinquina est très demandée à 140.

FUTAILLES A VENDRE

MM. GENETIER & Cio, marchands de futailles en gros, 18, 20, 22, Quai de la Rapée, à Paris, informent MM. les Viticulteurs qu'ils possèdent un stock considérable de futailles de tous genres à des prix très réduits. Ils se tiennent à leur entière disposition pour leur faire connaître les qualités et conditions de vente de ces marchandises et au besoin leur en adresser de petites quantités suivant leur désir et sans augmentation de prix.

Situation avantageuse

offerte à Directeur Régional sérieux et actif (sans apport ni caution), mais référ. exig. par la

Société Mutuelle Française

Société de capitalisation et d'assurances (fondée en 1888), 2, rue du Bat d'Argent à Lyon. Assurances populaires. Habitations Economiques à crédit. Combinaisons uniques avec coupons et 6 tirages annuels. Contrats garantis par les grandes Cies d'Assurances. S'adresser au Siège Social.

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. - Articles de Religion ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS

ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMEGA Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Le propriétaire gérant: A. Courslant.

AGENTS dem. pour vendre à la campag. des prod. vétérin. indisp. aux cultiv. et élev.; 15 fr. par jour à gagner toute l'année. Inutile d'écr. sans bon. référ. S'ad. à MM. Chauveau-Dixneuf et fils, à la Séguinière, près Cholet (Maine-et-Loire).

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS Consultations tous les jours de 9h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI M. Wilchen n'a pas d'OPERATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

Chirargien-Dentiste de la Faculté de Médecine

Lauréat de l'Ecole Bentoire de France Successeur de BAKER 75, Boulevard Gambetta

Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures) Travail parfait

et entièrement garanti

9 - RUE DU LYCÉE - 9 SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée Tous les travaux sont garantis sur facture

Doux ans de crédit sans payor plus cher qu'ailleurs GRANDE BAISSE DE PRIX

REGLES Méthode infaillible pour tous retards. 11 fr. Pcie de la Loire, Chantenay (Loire-Inf.)

CAHORS

UN JOUR SEULEMENT Mercredi 11 Octobre

La représentation du soir est exactement la même que celle de la matinée



And Congress of Rough Riders of the World. DIRIGÉS ET PRÉSENTÉS EN PERSONNE PAR LE

Col. W. F. CODY, "Buffalo Bill."

Sans bluff, sa dernière tournée en France! Ils ne reviendront jamais! Pas d'hésitation possible! Allez voir ce spectacle.

TROIS TRAINS SPÉCIAUX 800 Hommes - 500 Chevaux EXHIBITION ORIGINALE qui deffe toute imitation UNIQUE AU MONDE LA PREMIÈRE, LA SEULE, L'UNIVERSELLE REUNION comme on n'en a jamais vu jusqu'ici DE TOUTES LES ÉCOLES D'ÉQUITATION DU MONDE Dans leurs audacieux et fougueux exercices équestres. Le plus grandiose carrousel militaire : dans leurs manœuvres GAVALERIE LEGÈRE

FRANÇAISE,

CZICOS HONGROIS,

DEVLIN ZOUAVES

ARABES BÉDOUINS

ET RIFFIENS

OOSAQUES RUSSES

ROUGH RIDERS

DE ROOSEVELT

COWBOYS AMÉRICAINS

Vétérans des Cavaleries de

dans leurs évolutions et manœuvres militaires.

"BUFFALO BILL"

Le Roi des Tireurs à cheval

dans sa

Merveilleuse Exhibition de Tir

L'AMÉRIQUE une série d'ép'sodes émouvants de l'attes et d'aventures uniques.

LA DILIGENCE DE DEADWOOD prise d'assaut par les bandits ATTAQUE D'UN CONVOI D'ÉMIGRANTS Les Célèbres COWBOYS & COWGIRLS DRESSAGE DES CHEVAUX

La Poste à dos de Poneys QUADRILLES ÉQUESTRES L'INCENDIE DE LA HUTTE d'un Colon TROUPE IMPÉRIALE JAPONAISE

de guerre anciennes et modernes Vaqueros et Ruraux Mexicains Gauchos de l'Amérique du Sud Indiens des plaines du Far-West

Patriotes Cubains DÉTACHEMENT DES SAUVETEURS DES ÉTATS-UNIS démontrant comment peuvent être sauvés les naufragés à l'aide de bouées perfectionnées et autres systèmes.

100 BRAVES PEAUX-ROUGES Spectacle des plus saisissar de la guerre sauvage La bataille de

"Little Big Horn" Dernier Retranchement de Custer

monté sur un cheval lancé au galop. Toujours et partout, le spectacle est donné dans son entier, sans coupure et de façon

parfàite dans la plus grandiose des arènes. BRILLAMMENT ILLUMINÉ PAR DES SYSTÈMES SPÉCIAUX D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Deux représentations par jour : Matinée à 2 h., Soirée à 8 h., Ouverture des portes à 1 h. et 7 h.

UN SEUL BILLET DONNE DROIT A TOUTES LES ATTRACTIONS ANNONCÉES

PRIK D'ENTRÉE chez BUFFALO BILL : Places assises (Deuxième série), 1 fr. 50; Première série, 2 fr. 50; Places Réservées, 4 et 5 francs; Loges (par place), 8 francs.

Les Enfants au dessous de 10 ans payent moitié place, EXCEPTÉ aux places à 1 fr. 50 et 2 fr. 50, où ils payent 1 fr. 50.

ON PEUT SE PROCURER Les Places Réservées à 5 et 8 francs, à partir de 9 heures du matin, le jour de l'Exhibition, à la maison CAUSSE, pianos, 24, Boulevard Gambetta. Etudes de M. LARRIBE, notaire à Latronquière et de M. LOUBET avoué à Figeac successeur de M° VIVAL et MALRIEU

Adjudication fixée au Dimanche vingt-neuf Octobre 1905, à une heure du soir, en la mairie de Sénaillac, devant M° LARRIBE, notaire à Latronquière

Il sera procédé le dimanche vingt-neuf octobre mil neuf cent cinq, à une heure du soir, à la mie LAVAL, issus de son mariage mairie de Sénaillac et par devant avec le dit LAVAL». M° LARRIBE, notaire à Latronquière, commis à cet effet, à la vente par licitation aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés dépendant de la succession de Jean dit Jean-Pierre LAVAL, en son vivant propriétaire, demeurant à Mencoutié. commune de Sénaillac, canton de

Cette vente est poursuivie à la més »; requête de :

Latrouquière.

D'une part.

1º Dame Marie LAVAL, sans tor), propriétaire, demeurant à profession et Monsieur Jacques Lavergne-Haute, commune de PREVOST, cimentier, son mari, qui l'assiste et l'autorise, demeurant ensemble à Paris, rue Geoffroy-Lamier, numéro 9;

2º Dame Hortense LAVAL, sans profession, et Monsieur Félix CONNE, son mari, qui l'assiste et l'autorise demeurant ensemble à Paris, rue aux Ours, numéro 7.

Licitants ayant Mo LOUBET pour leur avoué

Elle aura lieu en présence ou eux dument appelés de : 1º Monsieur Jean SOURNAC, propriétaire, demeurant à Sénaillac « pris au nom et comme tuteur naturel et légal de ses quatre enfants mineurs Lucien-Denis, Jules, Maurice et Hortense SOURNAC issus de son mariage avec Angé line LAVAL, décédée »;

En exécution d'un jugement de Monsieur LAVAL (Jean) dit la section B du cadastre de ladite contenance de quarante-un ares, contradictoirement rendu par le Pierre, demeurant à Mencoutié, tribunal civil de Figeac le sept commune de Sénaillac « prise en avril mil neuf cent cinq enregistré son nom personnel si besoin est et encore comme tutrice naturelle et légale de ses trois enfants mineurs Jean-Frédéric, Laurence et Noé-

Colicitants ayant M. SERINDOU pour avoué.

D'autre part.

Et encore en présence de :

3º Monsieur LAFAGE (Pierre), propriétaire, demeurant à Messinguiral, commune de Lauresses, « pris en qualité de subrogé-tuteur des mineurs LAVAL, sus-nom-

4º Monsieur VERMANDE (Vic-Lauresses,

« Pris en qualité de subrogétuteur des mineurs SOURNAC, sus-nommés. » D'une dernière part.

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

ET DANS LES DÉPENDANCES SUR LA COMMUNE DE SÉNAILLAC TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE

AU CAHIER DES CHARGES

SITUÉS A MENCONTIÉ

1º Les sol et patus d'une maison

commune sous le numéro 541, pour une contenance de quatre ares, première classe, revenu ma- times. triciel présumé, un franc quarante

2º Un bâtiment à usage de maison et grange, hangar et sechoir une contenance de un hectare y adossés, le tout construit en treize ares, deuxième, troisième pierres et couvert en tuiles; la servant de cuisine et de chambre à coucher; elle a un cellier audessous et un grenier au-dessus; on y accède par une terrasse au nord; comme ouvertures, il y a

une porte et une fenêtre. La maison est séparée de la grange par une cloison.

3º Une pature, lieu dit « Mencontié », figurant à ladite section et cadastre sous le numéro 542 pour une contenance de quatorze ares vingt centiares, deuxième classe, revenu matriciel présumé de trois francs quarante-un cen-

4º Un pré mêmes lieu dit, section et cadastre figurant sous le numéro 543 pour une contenance de un hectare quatre-vingt-douze ares cinquante centiares, deuxième, troisième, quatrième et cinquième classes, revenu matriciel times. présumé vingt-quatre francs cinquante centimes.

sous le numéro 544 pour une contenance de douze ares trente centiares, troisième et quatrième franc soixante-cinq centimes. classes, revenu matriciel présumé Ce domaine a une contena de un franc trente-quatre cen-

troisième classe, revenu matriciei présumé de six francs quinze cen-

7º Une terre, mêmes lieu dit section et cadastre, paraissant figurer sous le numéro 548 pour et quatrième classes, revenu mamaison comprend une seule pièce triciel présumé de dix-neuf francs soixante-cinq centimes.

8º Une châtaigneraie, mêmes lieu dit, section et cadastre, paraissant figurer sous le numéro 549 pour une contenance de soixante-dix ares quarante centiares, première, deuxième et troisième classes, revenu matriciel présumé de sept francs trente-trois centimes.

9º Une bruyère mêmes lieu dit, section et cadastre paraissant figurer sous le numéro 550, pour une contenance de soixante-six ares vingt centiares, deuxième classe, revenu matriciel présumé de trente-trois centimes.

10º Une chenevière mêmes lieu dit, section et cadastre paraissant figurer sous le numéro 533 P, pour une contenance de trois ares, deuxième et troisième classes, revenu matriciel présumé de soixante cen-

11º Un pré mêmes lieu dit, section et cadastre, paraissant figurer sous le numéro 540, pour une con-5° Une chenevière, mêmes lieu sous le numéro 540, pour une condit, section et cadastre figurant tenance de huit ares vingt centiares, deuxième et troisième classes, revenu matriciel présumé de un

Ce domaine a une contenance totale de cinq hectares vingt-quatre ares quatre-vingts centiares et 6º Un pré, mêmes lieu dit, sec- sera vendu en un seul lot, sur la 2º Madame Jeanne-Eugénie et grange, cour et dépendances, tion et cadastre, paraissant figumise à prix de six 6000 fr. MALDES, sans profession, veuve lieu dit « Mencontié », figurant à rer sous le numéro 547 pour nne mille francs. Ci.... 6000

Il n'existe aucun bail ou location en cours, de tout ou partie des immeubles mis en vente.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Sénaillac, canton de Latronquière, arrondissement de Fi-

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent sans en rien excepter, ni réserver. Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente dressé par M. LARRIBE, notaire à Latronquière, le trente juin mil neuf

cent cinq, a été déposé en son étu-de, le même jour, où chacun peut en prendre connaissance. Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du

prix d'adjudication. L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure sus-indiqués. en un seul lot, et sur la mise à prix ci-dessus.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès - verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable. Figeac, le trente septembre mil neuf cent cinq.

попринентинантинопринентинов

J. LOUBET, avoué,

Pour tous renseignements, s'adresser à Me LARRIBE, notaire à Latronquière et à M. LOUBET, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, Boulevard Labernade.